



Signature mandat de recherche agence

Par **HIVER**, le **07/08/2015** à **08:16**

BonjourrrrrSuite à l'arrêt d'un mandat exclusif de vente pour mon bien j'ai l'intention de signer un nouveau mandat de vente simple avec la même agence que j'appelle A rnJe viens aussi de l'informer que j'ai donné un rmandat simple à une autre agence B pour vendre également mon bien mais à un prix inférieur en raison de la com moins élevée. L'agence A me propose depuis de faire visiter monrnbien sans mandat de vente mais en me disant qu'elle pourra rédiger un mandat de recherche pour l'éventuel acquéreur. Est-ce une stratégie de sa part et quel en est l'intérêt?rrrrJe crois que le mandat de recherche crée des obligations rnde l'acquéreur vis à vis de l'agence. En privilégiantrnla signature d'un mandat de recherche plutôt qu'un mandat simple l'agence A ne cherche t- elle pas à se protéger en empêchant l'acquéreur d'acheter mon bien par l'intermédiaire de l'agence B à un prix inférieur car je crois qu'il aura interdiction de le faire et prendra lernrisque de payer des dommages et intérêts.rn rrrnEn tant que vendeur, y a t -il un risque pour moi d'autoriser l' agence A à faire visiter mon bien sans mandat de vente ? rnJ'ai quelques réticences et je souhaiterai plutôtrnsigner un mandat de vente en bon et dû forme avant la visite. Est-ce plus prudent et ai-je raison ?rrrrMerci d'avance pour vos témoignages et éclairages rapides.rnrnCordialement.

Par **Lag0**, le **07/08/2015** à **09:02**

Bonjour,rnSi vous donnez mandat à plusieurs agences, vous devez le faire au même prix net vendeur. rnEnsuite si le prix FAI varie d'une agence à l'autre du fait de la commission différente, cela ne pose aucun problème.rnL'important, c'est que vous ne favorisiez pas une agence plus que l'autre en demandant, vous, un prix différent.

Par **HIVER**, le **07/08/2015** à **09:34**

Merci pour votre intervention.rnOui nous proposons le bien au même prix net vendeur.